



Appel à candidature pour inscription au Mastère professionnel "Architecture du Paysage et Environnement" (MAPE) Année Universitaire : 2022-2023

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture d'un **Mastère professionnel en Architecture du Paysage et Environnement (MAPE)**. Ce mastère permettra aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques en relation avec le projet de paysage, l'aménagement du territoire, le diagnostic paysager, l'évaluation environnementale, les projets urbains, les écopaysages et les infrastructures vertes et d'améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études et de développement.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce Mastère les candidats titulaires des diplômes suivants:

- Licence : Bac + 3 années d'études en Paysage ou discipline connexe, Urbanisme, Technologies de l'environnement, Sciences et techniques forestières ou Beaux arts

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
2. Fiche de renseignement pour l'université (www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil)
3. Fiche de renseignement pour l'ISA-CM (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
4. Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
5. Copies des diplômes universitaires et des relevés de notes des années d'études.
6. Lettre de motivation
7. Attestations, si disponible, des formations complémentaires certifiantes (français, anglais, soft skills...) et des activités extra-cursus (culturelles, sportive, associative...).
8. Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
9. Trois photos d'identité.
10. Copie électronique du dossier sur CD conforme au dossier papier.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au secrétariat du bureau d'ordre de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 28 juillet 2022.**

Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre de l'ISACM ou le cachet du bureau d'ordre de la poste faisant foi.

Directeur Général de l'ISA CM

Signé:
Pr. Rajouene MAJDOUB

Critères de sélection des étudiants

- Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.
- Un seul redoublement et une seule session de contrôle sont tolérés durant le parcours universitaire.
- Le classement des candidats sera fait en se basant sur un score sur 100 points, calculé selon la formule suivante: **Score total /100: [APC/25 + PC/65 + D/10] - [M5 + M6]**
- Les candidats retenus doivent avoir au moins un score de 70 points.
- La capacité d'accueil est limitée à 20 places.
- Pour toutes les rubriques une pondération par rapport au meilleur dossier sera faite.

Grille de sélection des candidats pour inscription au MAPE 2022/2023

APC	PC (M1 + M2 + M3 + M4)				D	
	65 points				10 points	
25 points	1 ^{ère} LA	2 ^{ème} LA	3 ^{ème} LA	FCAE	LM/E	PD
	10 points	25 points	25 points	5 points	7 points	3 points
	(M1)	(M2)	(M3)	(M4)		

APC*: Adéquation Profil candidat/MAPE

PC: Performance Candidat

M1 : Moyenne 1^{ère} LA

M2 : Moyenne 2^{ème} LA

M3 : Moyenne 3^{ème} LA (sans PPFE)

M4 : Formations Complémentaires et Activités Extra-cursus (FCAE)

M5 : 05 points pour redoublement

M6 : 02 points pour session de contrôle

D : Dossier

LM/E : Lettre de Motivation + Entretien oral

PD : Présentation du dossier

***Barème pour APC (Adéquation du profil du candidat): 25 points/100**

- Cours de conception (5 points)
- Communication graphique (5 points)
- Ateliers de projet (10 points)